



Communiqué de presse le 14 mars 2022

## **Teleperformance France se pourvoit en cassation à l'encontre des jugements rendus par le Conseil des Prud'hommes.**

TELEPERFORMANCE FRANCE a été condamné par le Conseil des Prud'hommes d'AGEN le 29 novembre 2021.

Dans son jugement le Conseil des Prud'hommes a reconnu que les salariés qui avaient fait valoir leur droit de retrait en début de crise sanitaire était légitime et a condamné l'entreprise à verser les salaires qui avaient été injustement retenus.

Suite à cette décision, TELEPERFORMANCE FRANCE s'est pourvu en cassation.

La CGT se rendra naturellement au procès accompagnée d'un avocat afin de défendre les intérêts des salariés.

Alors que TELEPERFORMANCE FRANCE à travers différents médias ne cesse de s'applaudir et de se vanter d'être l'une des meilleures entreprises au monde via sa certification « Great place to Work » mais également d'avoir obtenu le Label engagé RSE, au détriment de la santé des salariés et de leurs conditions de travail.

Il est consternant de voir comment TELEPERFORMANCE France (entreprise qui a fait son entrée au CAC 40 en juin 2020) considère ses salariés les plus démunis qui ne font que réclamer leurs droits et leurs dus.

La CGT suivra de très près cette affaire et veillera à ce que le droit de chaque salarié de cette entreprise soit respecté.